



Les Mesures Agro-Environnementales Territorialités - réunion agriculteurs

Aspects réglementaires



Principes du contrat MAEt

- Une démarche **volontaire**
- Un contrat de 5 ans
- Des engagements à la parcelle, uniquement sur les parcelles agricoles situées dans le périmètre des territoires
- Une contrepartie financière annuelle
- Des contrôles
- Une parcelle = une seule mesure (sauf mesures d'entretien d'éléments fixes)



Conditions d'accès aux mesures

- Être agriculteur et faire une déclaration PAC
- Avoir + de 18 ans et - de 60 ans au 1er janvier 2012
- Pour les sociétés : détention de + de 50% du capital social par les associés exploitants
- Être à jour des redevances environnementales (Agence de l'Eau)
- Pas de cumul de MAE sur une même surface
- Conditions spécifiques selon la mesure (couvert)



Obligations liés à l'engagement MAEt

- Respect du cahier des charges de la mesure
- Respect des exigences de la conditionnalité de base + **conditionnalité spécifique MAE sur l'ensemble de l'exploitation (ferti et phyto)**
- Dépôt d'une déclaration de surfaces + DARE chaque année avant le 15 mai
- Permettre l'accès de votre exploitation aux autorités de de contrôle

La prise d'effet des obligations est fixée à la date limite de dépôt de la demande (ex : 15 mai 2012).

Une anomalie peut entraîner une sanction



La conditionnalité : exigences complémentaires an matière de fertilisation

- Remplir **pour l'ensemble des îlots** :
 - Un plan prévisionnel de fumure (*N min-org et P org*)
 - Un cahier d'enregistrement des pratiques à la parcelle.
Ce document servira pour contrôler les MAE
- => enregistrer les apports organique et minéral N P K**
- Absence de pollution des eaux par les nitrates et les phosphates (pas de PV)
- En zone vulnérable, réaliser un bilan global de la fertilisation azotée



La conditionnalité : exigences complémentaires pour l'utilisation des produits phytosanitaires

- Extension du registre phytopharmaceutique aux cultures non alimentaires : enregistrement de toutes les utilisations de produits phytosanitaires
- Gestion et collecte des PPNU (produits phyto non utilisables) et des emballages vides et produits non utilisés :
 - Identification des PPNU dans le local phyto
 - Justificatif de remise des PPNU et des emballages vides
- Contrôle du pulvérisateur mini une fois tous les 5 ans
- Agrément des distributeurs et applicateurs extérieurs



La conditionnalité : articulation avec les BCAE

- **MAE et particularités topographiques**

Rappel : le pourcentage de particularités topographiques reste fixé à 3% de la SAU en 2012.

Précisions : les surfaces engagées dans une MAE création de couvert ne peuvent pas être pris en compte dans l'obligation BCAE de « maintien d'éléments topographiques »

=> seules les surfaces allant au delà des surfaces nécessaires au respect des BCAE « maintien d'éléments topographiques » « bandes tampon » « maintien des surfaces en herbe » sont éligibles aux MAE



La conditionalité : articulation avec les BCAE

- **Entretien des particularités topographiques :**
Pour une MAE d'entretien d'éléments existants (ex : haies), l'élément peut-être comptabilisé au titre de la BCAE
- **Gestion des surfaces en herbe :**
 - **Exigence de productivité minimale : Aucune productivité minimale n'est exigée pour les parcelles engagées dans un engagement agroenvironnemental dont le cahier des charges impose des contraintes en terme d'absence de pâturage ou de fauche. (arrêté conditionnalité 2011 Yvelines et Val d'Oise).**

Aspect pratique : la demande d'engagement

Direction départementale des territoires – Direction départementale des territoires et de la mer

Dossier PAC • Campagne 2012
Demande d'aides (premier pilier – ICHN MAE)

IDENTIFICATION N° Pacage : _____ N° Siret : _____
 Nom prénom (ou dénomination) : _____

DEMANDE D'AIDES
 Je demande à bénéficier des aides suivantes, si j'en respecte les conditions d'éligibilité (cochez la ou les cases correspondantes) :

AIDES PREMIER PILIER

- Aide découplée (liée aux DPU)
- Aide supplémentaire aux protéagineux
- Aide aux légumineuses fourragères destinées à la déshydratation
- Aide aux pêches Pavie destinées à la transformation
- Aide aux poires Rocha ou Williams destinées à la transformation
- Aide aux prunes d'Esté destinées à la transformation
- Aide à la qualité pour le blé dur
- Aide à la qualité du tabac
- Soutien à l'agriculture biologique - volet maintien et/ou volet conversion (hors contrat MAE de 5 ans du RDR)
- Aide à l'assurance récolte
- Aide à la production de lait en montagne
- Aide aux veaux sous la mère et aux veaux bio

ICHN - MAE

- Indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN)
 Surface en céréales auto-consommées consacrées à l'alimentation du bétail : _____ ha
 Bénéficiez-vous ou l'un des associés de l'exploitation bénéficie-t-il d'une pension de réversion du régime agricole ? (cochez) oui non
- Mesure agroenvironnementale (dont le prime herbagère agroenvironnementale PHAE)
 Je déclare : poursuivre à l'identique mes engagements souscrits précédemment
 modifier mes engagements (joindre le formulaire « Liste des engagements » après l'avoir complété)
 m'engager pour la première fois dans une MAE (joindre le formulaire « Liste des engagements » après l'avoir complété)
 proroger jusqu'au 14 mai 2014 les engagements en PHAE souscrits en 2007 que je détenais déjà en 2011 ou que je reprends après d'une autre exploitation en 2012.

RÉFÉRENCES BANCAIRES POUR LE PAIEMENT

RIB : _____
 Iban : _____
 BIC : _____

Si vos références ne sont pas pré-imprimées ou si elles sont erronées, agrafez un relevé d'identité bancaire à votre nom ou à celui de votre société.

ATTESTATIONS - ENGAGEMENTS

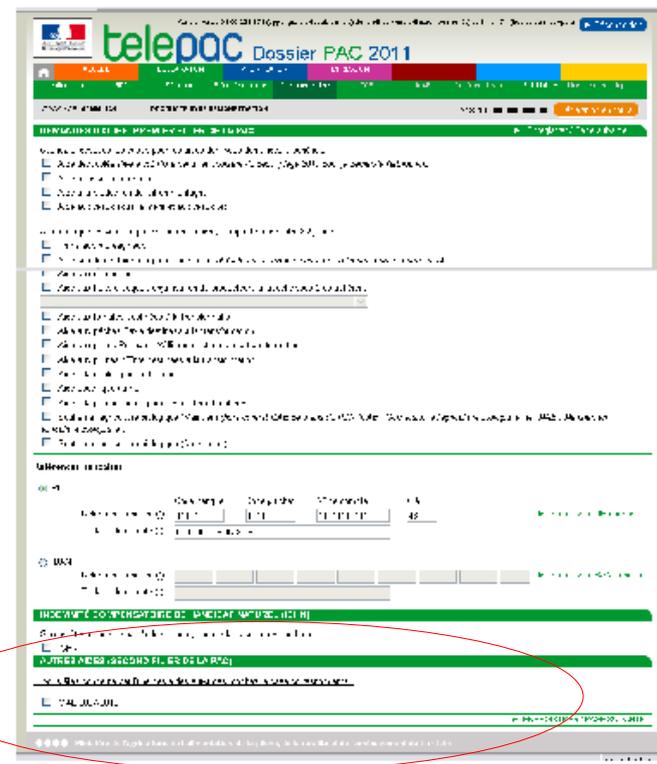
- J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis sur les formulaires ;
- j'atteste avoir mis à jour mon registre parcellaire et mes engagements agroenvironnementaux pour la campagne 2012 ;
- pour les formes sociétaires bénéficiaires ou nouvellement engagées en MAE, j'atteste que les associés exploitants ou assimilés détiennent plus de 50% du capital de la société ;
- je m'engage à signaler à la DDT tout changement qui interviendrait dans ma situation, notamment les changements relatifs aux semis déclarés ou les dommages qui interviendraient sur mes cultures ;
- je reconnais avoir pris connaissance des conditions réglementaires d'attribution des aides demandées récapitulées dans les notices et cahiers des charges correspondants et je m'engage à les respecter ;
- je reconnais avoir pris connaissance des dispositions relatives à la conditionnalité des aides et je m'engage à les respecter ;
- je m'engage à obtenir, conserver et fournir tout document ou justificatif demandé et à permettre et faciliter l'accès de l'exploitation, ainsi que toutes vérifications nécessaires aux autorités compétentes chargées des contrôles pour l'ensemble des paiements que je sollicite ;
- je suis informé(e) des modalités de réductions d'aides en cas de déclaration inexacte ou de non respect de mes obligations et engagements. Je suis informé(e) qu'en cas de paiement indu, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues par les textes en vigueur ;
- je suis informé(e) que, conformément au règlement communautaire n° 258/2008, l'État est susceptible de publier une fois par an, sous forme électronique, la liste des bénéficiaires recevant une aide Feader ou Feaga. Dans ce cas, mon nom, mon adresse et le montant de mes aides perçues resteront sur le site internet du ministère chargé de l'agriculture pendant 2 ans. Cette parution se fait dans le respect de la loi « Informatique et liberté » (loi n° 78-17 du 6 janvier 1978).

CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE

- Si vous êtes engagé dans la démarche de certification environnementale des exploitations agricoles, cochez cette case pour qu'il en soit tenu compte pour certains contrôles de conditionnalité (joindre les justificatifs : attestation SCA pour le niveau 1 ou certificat pour les niveaux 2 et 3).

A : _____, le _____, 2012

Signature(s) du demandeur, du représentant légal en cas de forme sociétaire, de tous les associés en cas de GAEC





Aspect pratique : la demande d'engagement

Localisation des
éléments engagés
sur le RPG

